



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

**Objet : Renégociation d'un emprunt du Budget Principal avec la Caisse Régionale du
Crédit Agricole**

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	31
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;**Vu** la délibération du conseil municipal n°2021/AVRIL/01/20 en date du 9 avril 2021 portant approbation du budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2021 ;**Vu** l'avis favorable de la commission des finances et de la transparence publique en date du 3 juin 2021 ;**Considérant** le contexte de taux d'intérêts particulièrement bas découlant de l'évolution de la crise sanitaire, la ville de Bastia s'est penchée sur les opportunités de renégociation de sa dette ;**Considérant** que parmi les axes de renégociation, il est envisagé de procéder à la renégociation d'un emprunt du Budget Principal, contracté avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole en 2018, avec un remboursement anticipé prévu au 15 juin 2021 ;

Capital Restant Dû au 15/06/2021 : 1 839 895,93€

Indemnité Actuarielle à Débourser : 160 000€

Taux fixe de 1.95%

Périodicité de remboursement : annuelle

Considérant que le Crédit Agricole a été sollicité afin de revoir à la baisse son niveau de taux ;**Considérant** que parallèlement, la Banque Postale, la Société Générale, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel ont été invités à déposer une offre de rachat de 2 millions d'euros (CRD +Indemnité actuarielle) pour une durée résiduelle de 17 ans ;**Considérant** que seule la Caisse d'Epargne a déposé une offre de 2 millions d'euros avec un taux fixe de 1.13% ;**Considérant** que le Crédit Agricole a quant à lui revu à la baisse son taux d'intérêt le ramenant à 1.50% contre 1.95% ;**Considérant** qu'après analyse, il s'avère que la proposition de la Caisse d'Epargne se révèle plus onéreuse que l'emprunt actuel ;**Considérant** l'offre proposée par le crédit Agricole permettant de générer un gain de 66,62K€.

<i>en €</i>	Crédit Agricole Actuel	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole Négo
CRD 15/06/2021	1 839 895,83	2 000 000,00	1 839 895,83
Taux	1,95%	1,13%	1,50%
Coût	229 413,02	209 491,02	155 836,00
frais annexes		4 000,00	6 957,05
Total	229 413,02	213 491,02	162 793,05
Gain		15 922,00	66 619,97

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean Joseph MASSONI,**Après en avoir délibéré,**Le conseil municipal,*



*A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien
ayant voté contre.*

Article 1 :

- **Décide** d'avenanter le contrat d'emprunt N°128855 avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Article 2 :

- **Prend acte** des caractéristiques suivantes :
- Montant : **1 839 895.93 euros**
- Durée : 17 ans
- Taux fixe : 1.50%
- Périodicité : annuelle
- Frais de réaménagement : 1 000 euros
- Indemnité Financière : 5957.05 euros

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant la contractualisation de cet avenant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli